



La **CarteCulture** est un passeport nominatif, avec photo pour adultes et enfants dès 4 ans ; elle est personnelle et non transmissible. Les ayant droits sont des personnes domiciliées dans le canton de Vaud; ils ont été reconnus étant au bénéfice de l'aide sociale cantonale, leur revenu se situant en dessous du minimum vital, ils reçoivent les prestations complémentaires.

Convention

entre, d'une part,

Caritas Vaud, Monsieur Pierre-Alain Praz, Directeur,

et, d'autre part

.....

Les deux parties conviennent que :

1. La **CarteCulture** doit être acceptée et donner droit à des réductions.
2. De manière générale, la réduction est de 70% 60% 50% 20% autre :
pour les prestations suivantes:

.....
.....

3. Sont exclues de l'offre **CarteCulture** les prestations suivantes:

.....

L'offre des partenaires est mentionnée sur la page Internet de la **CarteCulture** et dans les publications régulièrement actualisées.

4. Les partenaires **CarteCulture** s'assurent que leurs collaborateurs et leurs collaboratrices sont informé-e-s de la validité de la carte et des réductions auxquelles elle donne droit. L'autocollant de la **CarteCulture** doit être bien visible aux caisses et aux entrées.

5. Ce contrat peut être résilié le 1er septembre de chaque année pour l'échéance du 31 décembre.

Ce contrat entre en vigueur au moment de sa signature par les deux parties.

Date :

Date :

Partenaire de l'offre :

.....

CarteCulture Vaud
Pierre-Alain Praz, Directeur de
Caritas Vaud

Nous sommes solidaires